

La Tour du Pin, le 16 FEV. 2023

À l'attention de Mesdames  
et Messieurs les Conseillers  
communautaires titulaires

Nos réf. : DV/AA/PG/CM S-2023-267  
Affaire suivie par : Cindy MONIN  
Service : DGA Ressources - Administration générale  
☎ 04 74 97 05 79 - ✉ conseil.communautaire@valsdudauphine.fr

P.J. : Ordre du jour et rapport de synthèse

*Objet : Convocation des Conseillers communautaires titulaires au Conseil  
communautaire du 23 février 2023*

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil communautaire de la  
Communauté de communes Les Vals du Dauphiné aura lieu le :

**Jeudi 23 février 2023 à 18h30**

Ouverture des portes dès 18h00  
Afin d'anticiper l'émargement

**Salle des fêtes « Vercors »  
185 route de la Reverdière  
LES ABRETS EN DAUPHINÉ (Fitilieu)**

En qualité de conseiller communautaire titulaire, vous êtes cordialement invité(e) à  
assister à cette réunion, dont l'ordre du jour portera sur les points suivants :

- Élection du Président de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné
- Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau  
(Conseillers communautaires délégués)
- Élection des Vice-Présidents
- Élection des autres membres du bureau (Conseillers communautaires délégués)  
(le cas échéant)

En outre, vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour et le rapport de synthèse.

Je me permets de vous rappeler qu'un conseiller communautaire titulaire empêché d'assister à une séance peut, le cas échéant, se faire remplacer temporairement par le conseiller communautaire suppléant de sa Commune, « dès lors que ce dernier en a avisé le Président de l'établissement public » (art. L5211-6 du CGCT). Si, un conseiller communautaire titulaire ne peut être remplacé par son suppléant lui-même empêché, le titulaire peut donner à un conseiller de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.

De même, pour les conseillers des Communes n'ayant pas de conseiller communautaire suppléant, je vous rappelle qu'un conseiller communautaire titulaire empêché d'assister à une séance peut donner à un conseiller communautaire titulaire de son choix le pouvoir écrit de voter en son nom.

La séance sera également retransmise sur le site Internet des Vals du Dauphiné et YouTube.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



**Les Vals du Dauphiné, une collectivité responsable**  
Pensez environnement. N'imprimez ce mail que si c'est nécessaire.

Le 1<sup>er</sup> Vice-président,

A blue ink handwritten signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LES VALS DU DAUPHINÉ' at the top and 'Communauté de communes' at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.

Daniel VITTE